



**SYNDICAT NATIONAL
DES
MEDECINS BIOLOGISTES**

**Enquête nationale
auprès des biologistes**

5 juillet 2011

A l'attention de :
Claude COHEN
syndmedbio@aol.com
06 09 68 51 76

Contacts CSA Santé :
Blaise MONTFORT
Directeur de département
01 44 94 52 16

Aurélie BASIER
Chef de Groupe
01 44 94 34 05

2, rue de Choiseul • CS 70215 • 75086 Paris Cedex 02
Tél. : (33) 01 44 94 40 00 • Fax : (33) 01 44 94 40 01
www.csa.eu

SA au capital de 3 387 456 € • Siren 308 283 430 - RCS Paris • 308 283 430 • APE 741 E
TVR n°11500011nauliane FR 48 508 283 430



Contexte et objectifs de l'étude


- Une réforme importante du mode de fonctionnement des laboratoires d'analyses médicales a été mise en place sous le ministère de Madame Roselyne Bachelot-Narquin et promulguée il y a environ un an (Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale).
- L'un des éléments de cette réforme concerne la norme qualité que les laboratoires de biologie médicale devront respecter : en France, tous les laboratoires de biologie médicale (LBM) devront appliquer la norme ISO 15189 pour l'ensemble de leurs analyses au plus tard au 31 octobre 2016 et en vue d'obtenir leur accréditation. L'organisme chargé d'accréditer tous les LBM selon la norme ISO 15189 est le COFRAC.



- Dans ce contexte, et compte tenu de l'impact lourd que la mise en œuvre de cette norme pourrait avoir sur le fonctionnement et la pérennité des laboratoires, le Syndicat National des Médecins Biologistes souhaitait faire réaliser une enquête auprès des biologistes de laboratoires dont l'objectif était de recueillir leur opinion concernant cette norme.
- Concrètement, l'enquête a été conduite de la manière suivante :
 - Un échantillon national représentatif des biologistes



Méthodologie

- ❖ **MODE DE RECUEIL** : entretiens téléphoniques (CATI)
- ❖ **ECHANTILLON** : 202 biologistes référents représentatifs en termes de :
 - ❖ Chiffre d'Affaire annuel du laboratoire d'analyses médicales (Petit : moins de 1 000 000 d'euros / Moyen : entre 1 000 000 et 1 500 000 d'euros / Gros : Plus de 1 500 000 d'euros)
 - ❖ Régions UDA (9 zones)
- ❖ **DATES DE TERRAIN** : du 29 au 30 juin 2011
- ❖ **DUREE DU QUESTIONNAIRE** : 5 minutes
- ❖ **NOTE DE LECTURE** :  Indique une différence significative à 90% ou 95%





Profil des biologistes interrogés

RÉGION UDA 9 (QUOTA)

Région parisienne	19%
Nord	5%
Est	9%
Bassin Parisien Est	5%
Bassin Parisien Ouest	7%
Ouest	10%
Sud-Ouest	12%
Sud-Est	10%
Méditerranée	22%
CA (QUOTA)	
P = Moins de 1 000 000 euros	59%
M = Entre 1 000 000 et 1 500 000 euros	21%
G = Plus de 1 500 000 euros	20%



Région Parisienne : 75 Paris - 77 Seine et Mame - 78 Yvelines - 91 Essonne - 92 Hauts-de-Seine - 93 Seine-St-Denis - 94 Val-de-Marne - 95 Val d'Oise

Nord : 59 Nord - 62 Pas-de-Calais

Est : 25 Doubs - 39 Jura - 54 Meurthe et Moselle - 55 Meuse - 57 Moselle - 67 Bas Rhin - 68 Haut Rhin - 70 Haute Saône - 88 Vosges - 90 Territoire de Belfort

Bassin Parisien Ouest : 14 Calvados - 18 Cher - 27 Eure - 28 Eure et Loir - 36 Indre - 37 Indre et Loire - 41 Loir et Cher - 45 Loiret - 50 Manche - 61 Orne - 76 Seine Maritime

Bassin Parisien Est : 02 Aisne - 08 Ardennes - 10 Aube - 21 Côte d'Or - 51 Mame - 52 Haute Mame - 58 Nièvre - 60 Oise - 71 Saône et Loire - 80 Somme - 89 Yonne

Ouest : 16 Charente - 17 Charente Maritime - 22 Côtes d'Armor - 29 Finistère - 35 Ile et Vilaine - 44 Loire Atlantique - 49 Maine et Loire - 53 Mayenne - 56 Morbihan - 72 Sarthe - 79 Deux Sèvres - 85 Vendée - 86 Vienne

Sud-Ouest : 09 Ariège - 12 Aveyron - 19 Corrèze - 23 Creuse - 24 Dordogne - 31 Haute Garonne - 32 Gers - 33 Gironde - 40 Landes - 46 Lot - 47 Lot et Garonne - 64 Pyrénées-Atlantiques - 65 Hautes Pyrénées - 81 Tam - 82 Tam et Garonne

Sud-Est : 01 Ain - 03 Allier - 07 Ardèche - 15 Cantal - 26 Drôme - 38 Isère - 42 Loire - 43 Haute-Loire - 63 Puy de Dôme - 69 Rhône - 73 Savoie - 74 Haute Savoie - 87 Hautes Vennes

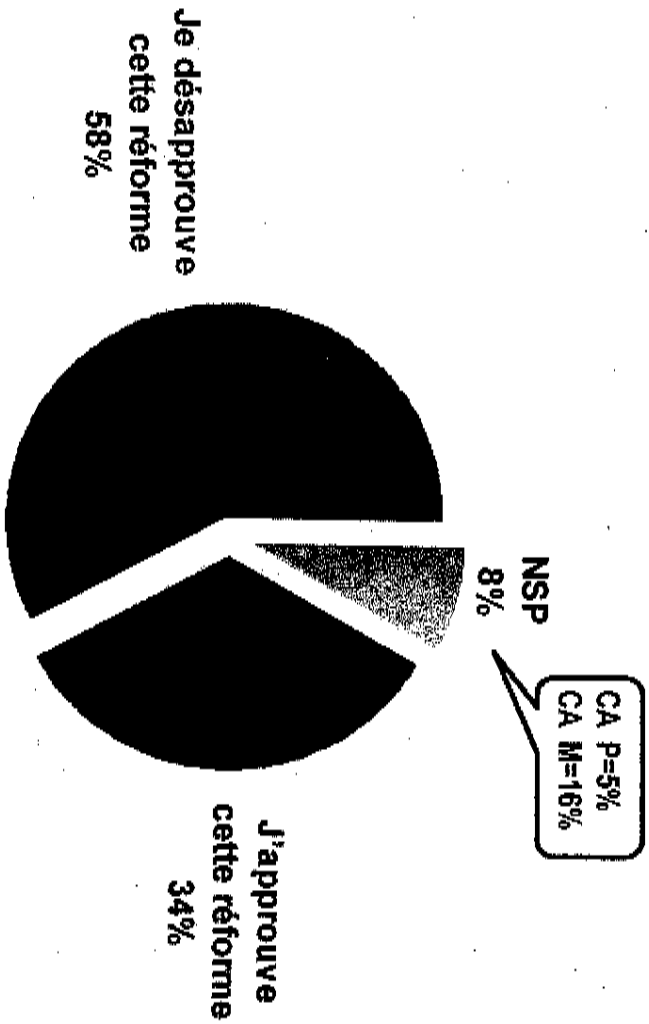
Méditerranée : 04 Alpes de Haute Provence - 05 Hautes Alpes - 06 Alpes Maritimes - 11 Aude - 13 Bouches du Rhône - 20 Corse - 30 Gard - 34 Hérault - 48 Lozère - 66 Pyrénées-Orientales - 83 Var - 84 Vaucluse



Seul 1 biologiste sur 3 approuve cette réforme

La réforme de la biologie médicale avec l'accréditation obligatoire par le COFRAC va profondément modifier votre exercice : approuvez-vous cette réforme ou désapprouvez-vous cette réforme ?

Base : 202 biologistes référents

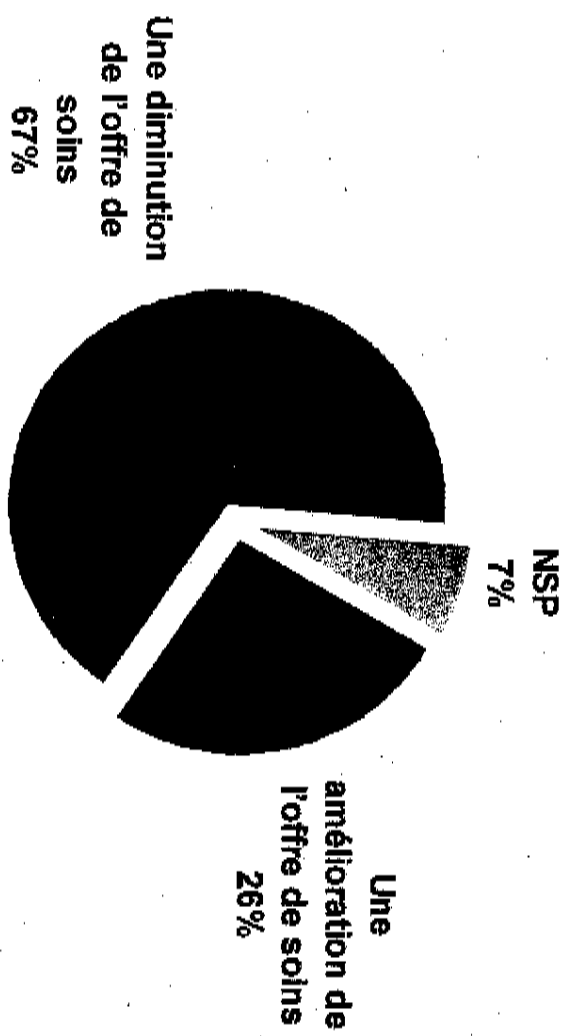




Pour 67% des biologistes, la mise en place de l'accréditation va se traduire par une diminution de l'offre de soins

Pensez-vous que la mise en place de l'accréditation va se traduire plutôt par :

Base : 202 biologistes référents

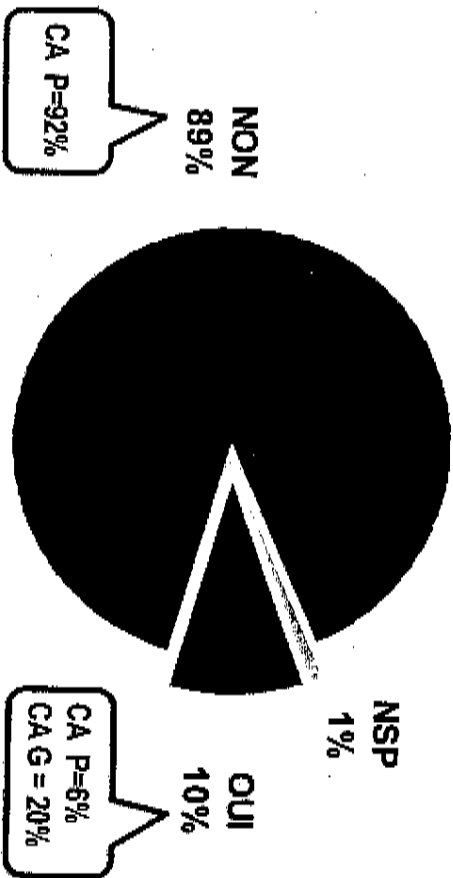




Pour près de 9 biologistes sur 10, le coût de l'accréditation ne paraît pas justifié au regard du service médical rendu

Le coût de l'accréditation vous paraît-il justifié par rapport au service médical rendu ?

Base : 202 biologistes référents





Seuls 7% des biologistes adhèrent pleinement à l'accréditation obligatoire selon la norme ISO 15189

D'une manière plus générale, êtes-vous favorable à l'accréditation obligatoire des laboratoires de biologie médicale selon la norme ISO 15189 ?

Base : 202 biologistes référents

